



# Rapport annuel

2021

*SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE – Collecte et traitement  
des déchets ménagers et assimilés*

**Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan**

Tél 04 90 35 01 52

17 A Rue de Tourville  
84600 VALREAS

<http://www.cceppg.fr>  
[environnement@cceppg.fr](mailto:environnement@cceppg.fr)

---

## Table des matières

Présentation du territoire	3
Les ordures ménagères	9
La collecte sélective	14
Les autres collectes de déchets	19
Les déchèteries	21
Le quai de transfert	28
Communication	29
Données financières	30

19 communes  
23 424 habitants

## Présentation du territoire

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec l'intégration de la commune isolée de Grignan (références : arrêtés inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013).

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a confirmé l'exercice, au titre de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

La commune de Grignan exerçant préalablement cette compétence, le conseil communautaire a précisé que cette dernière serait exercée par la Communauté de Communes sur l'intégralité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a sollicité une modification du périmètre du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) afin que l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes adhère au Syndicat des Portes de Provence, syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du sud Drôme Ardèche et du nord Vaucluse. Le traitement des déchets ménagers et assimilés, le transport, le tri et la valorisation des déchets seraient alors réalisés par le SYPP.

Par arrêté préfectoral n°2014358-0008 du 24 décembre 2014, la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a intégré le SYPP pour la totalité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Tous les contrats liés aux déchets (collecte et/ou traitement, reprise de matériaux...) précédemment passés respectivement par les Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, ainsi que par la commune de Grignan avaient été exécutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la CCEPPG (au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour ceux concernant la commune de Grignan). En janvier ou février 2015 (selon la nature des contrats) de nouveaux contrats harmonisés ont été exécutés pour l'ensemble du territoire.

Depuis début 2015, tous les contrats en matière d'environnement couvrent la totalité du territoire de la Communauté de Communes. Tous ces contrats liés à la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre, cartons, encombrants) ont pris fin au 31 décembre 2018.

A la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes a été menée. A la suite de cette étude, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'ici l'horizon 2023, l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en points d'apport volontaire. La collecte en porte à porte sera supprimée sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, une nouvelle consultation a été lancée pour l'ensemble des contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés pendant l'été 2018, les nouveaux contrats ont commencé à être exécutés le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes est désormais alloti de la façon suivante :

Lot 1 : Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bac (Prestataire retenu : ESE)

Lot 2 : Fourniture et pose des bornes d'apport volontaire (bornes aériennes, conteneurs enterrés / semi-enterrés) (Prestataire retenu : SULO)

Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) (Prestataire retenu : SMN NICOLLIN) ; la variante avec exploitation du quai de transfert n'a pas été retenue. *OMR : ordures ménagères résiduelles ; RSHV : Recyclables Secs Hors Verre (emballages recyclables et papiers)*

Lot 4 : Collecte du verre, lavage des colonnes et des conteneurs (Prestataire retenu : VIAL)

En parallèle de l'étude technique concernant les schémas de collecte des déchets, une étude financière a également été menée. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan devait en effet se prononcer sur le choix de son mode de financement du service de gestion des déchets avant le 15 octobre 2018 (date limite imposée par les services fiscaux).

Sur la base des travaux de la commission environnement, initiés dès 2014, le Président de la Communauté de Communes a proposé la mise en œuvre de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère) sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 13 octobre 2018, le vote des conseiller(e)s communautaires a été favorable à cette proposition (par 26 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions).

Différents mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre de l'instauration de la TEOM :

- Un plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.
- Des zones pour unification progressive du taux de TEOM ont été définies en fonction des territoires des anciennes Communauté de Communes, afin de limiter les hausses de cotisation résultant de l'harmonisation des différents modes de financement.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le système de financement du service gestion des déchets est harmonisé. L'année 2018 a été la dernière année de facturation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les 14 communes concernées.

L'année 2020 a connu une crise sanitaire sans précédent avec le COVID-19. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et son service Développement Durable notamment se sont adaptés tout au long des étapes de cette crise aussi soudaine que complexe. La gestion des déchets s'est poursuivie avec une adaptation permanente. Les déchèteries ont été fermées par manque d'exutoires au mois de mars. Un service a été réouvert dès le mois d'avril. Les sites ont ouvert en fonction des contraintes s'adaptant de façon permanente. Il est à souligner qu'aucune collecte d'ordures ménagères, d'emballages ménagers recyclables, de papiers, de verre et de cartons n'a été stoppée. Elles ont été maintenues tout au long de l'année sans aucune interruption.

L'année 2020 restera donc notamment particulière en terme de tonnages et de fréquentation des sites de déchèteries. Les comparaisons d'évolution avec l'année 2020 doivent par conséquent être analysées finement.

Fin 2021, les dix communes suivantes étaient équipées d'une collecte intégrale en points d'apport volontaire : Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montjoyer, Réauville, Roussas, Salles sous Bois et Valaurie.

## Le territoire

19 communes qui représentent 23 424 habitants (soit - 0,19 % par rapport à 2020).

Répartition du nombre d'habitants :

Chamaret.....	542	Richerenches.....	660
Chantemerle-lès-Grignan.....	245	Roussas.....	374
Colonzelle.....	561	Rousset-les-Vignes .....	293
Grignan.....	1 607	Saint Pantaléon Les Vignes .....	453
Grillon .....	1 773	Salles Sous Bois.....	195
Le Pègue .....	372	Taulignan .....	1 684
Montbrison-sur-Lez .....	288	Valaurie.....	652
Montjoyer.....	289	Valréas.....	9 655
Montségur sur Lauzon .....	1 357	Visan.....	2 020
Réauville.....	404		



## Systeme de collecte des déchets sur le territoire

### - Collecte des ordures ménagères :

Plusieurs systèmes de collecte sont mis en place sur le territoire.

A la fin de l'année 2021, les communes de Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montjoyer, Réauville, Roussas, Salles sous Bois et Valaurie sont collectées en points d'apport volontaire.

Sur chaque point d'apport volontaire, un contenant est présent pour chacun des flux suivants : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, verres et papiers.

Les communes de Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Rousset Les Vignes et Saint Pantaléon Les Vignes sont collectées en bacs de regroupement.

Les autres communes (Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan) sont collectées en porte à porte et en bacs de regroupement.

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre et selon les secteurs géographiques des communes elles-mêmes (centre-ville/ centre-bourg, extérieurs) (du C1 au C5). En 2021, des collectes supplémentaires sont organisées en fonction de la saisonnalité ; les communes de Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Montbrison sur Lez, Rousset Les Vignes et Saint Pantaléon Les Vignes sont concernées.

### - Collecte sélective :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan a mis en place l'extension des consignes de tri, grâce à un appel à projet de CITEO pour lequel le SYPP a candidaté et a été lauréat. Désormais tous les emballages ménagers peuvent être déposés dans les colonnes / conteneurs emballages recyclables.

En plus des emballages habituels, les petits métaux (couvercles, capsules...), les barquettes plastiques, les pots de yaourts / compotes / crème fraîche, les films plastiques (suremballages...)... sont également acceptés sur notre centre de tri.

Depuis l'été 2019, il a été mis fin à la collecte des bacs et sacs jaunes pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. Tous les emballages recyclables sont désormais collectés en points d'apport volontaire sur la totalité du territoire. Les usagers ne dépendent plus d'un jour de collecte et peuvent déposer leurs déchets quand ils le souhaitent.



Cette modification a été réalisée en cohérence avec l'extension des consignes de tri grâce à laquelle le volume des emballages recyclables augmente, la fréquence de collecte en porte à porte tous les quinze jours devenait inadaptée.

Pour les autres flux (verres et papiers), tout le territoire est collecté en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Grâce à l'appel à projet de CITEO, une collecte des papiers graphiques pour les administrations a également été mise en œuvre (3 colonnes ont été placées respectivement à la Mairie de Valréas (CTM), au Lycée Revoul et sur l'Espace Germain Aubert).

Chaque flux (emballages divers, papiers et verres) est collecté séparément et suit sa filière spécifique de traitement.

#### **- Collecte des cartons :**

Les cartons des professionnels de la commune de Valréas sont collectés une fois par semaine en porte à porte. Toutes les communes (sauf Valréas) sont équipés d'une ou plusieurs colonnes de 5 m<sup>3</sup>. Ces colonnes sont disponibles pour la collecte des cartons épais (bruns ou blancs) des particuliers et des professionnels.

Les communes de Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes et Salles sous Bois disposent d'une colonne de 5 m<sup>3</sup>. Depuis le mois d'octobre 2021, les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montségur sur Lauzon, Taulignan, Valaurie et Visan disposent de 2 colonnes de 5 m<sup>3</sup>. La commune de Richerenches dispose, quant à elle depuis le mois d'octobre 2021, de 3 colonnes de 5 m<sup>3</sup>.

#### **- Collecte des encombrants :**

Les administrés des communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan bénéficient d'une collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois (le premier lundi du mois) sur la base d'une inscription téléphonique préalable auprès du prestataire (SMN NICOLLIN).

#### **- Déchèteries :**

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

## Les ordures ménagères

### Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par un prestataire (SMN NICOLLIN, MONTPELLIER, 34).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
CSE Collecte en PAV (depuis avril)	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV (depuis décembre)	CE/CSE Collecte en PAV (depuis février)	CE/CSE Collecte en PAV	BdR : village et extérieur

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
BdR : village et extérieur	CSE Collecte en PAV (depuis décembre)	BdR : village et extérieur	CSE Collecte en PAV	PàP et BdR : village et extérieur	CSE Collecte en PAV

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur	CSE Collecte en PAV	PàP : village et extérieur  BdR : extérieur	CSE/CA Collecte en PAV	PàP et BdR : village et extérieur  CE/CSE	PàP et BdR : village et extérieur

*PàP : porte à porte ; BdR : bacs de regroupement ; CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne ; PAV : point d'apport volontaire*

### Dotation des communes en bacs, conteneurs et colonnes

La Communauté de Communes loue des bacs auprès d'un prestataire (ESE France SA, CHALON SUR SAONE, 71).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez
56 bacs jusqu'en avril puis 5 CSE	3 CSE	6 bacs jusqu'en décembre puis 6 CSE	88 bacs jusqu'en février puis 2 bacs 11 CSE (depuis février), 3 CE	14 CSE 2 CE	16 bacs	28 bacs

Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas	Rousset Les V.
19 bacs, 1 CA jusqu'en décembre puis 4 CSE, 1 CA	109 bacs	4 CSE	337 bacs	6 CSE	13 bacs

St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
26 bacs	2 CSE	60 bacs	2 CSE, 2 CA Depuis mai 2021 4 CSE supplémentaires	2 675 bacs 7 CSE, 2 CE	901 bacs

*CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne*

Soit un volume total de bacs en location, jusqu'en février, d'environ 1 166 760 litres (1 167 m<sup>3</sup>), puis jusqu'en avril 1 099 000 litres (1 099 m<sup>3</sup>), puis à partir de mai 1 062 040 litres (1 062 m<sup>3</sup>).

Nous avons 1 171 m<sup>3</sup> de bacs en location en 2020 (pour rappel : 1 349 m<sup>3</sup> en 2018), soit une baisse de volume de plus de 21 % depuis la mise en œuvre du schéma de collecte en 2019.

L'ensemble du parc de bacs est en location depuis 2015, ce qui permet notamment d'avoir une maintenance sur ces équipements.

Il est à noter la baisse du volume de bacs depuis 2018, en effet, avec la mise en place des points d'apport volontaire, les équipements en bacs des communes de Chantemerle Lès Grignan, Grillon, Réauville, Roussas, Salles Sous Bois et Valaurie ont été retirés en totalité par le prestataire. Les bacs de la commune de Grignan ont été retirés au mois de février (seuls 2 bacs de regroupement restent présents sur la commune), les bacs de Chamaret ont été retirés en avril, ceux des communes de Colonzelle et Montjoyer en décembre.

## Fréquences de collecte hebdomadaire

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction des besoins.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez	Montjoyer
C2 Collecte en PAV à partir d'avril	C2 Collecte en PAV	C2 Collecte en PAV à partir de décembre	C2 Collecte en PAV à partir de février  C2 pour les bacs	C2 Collecte en PAV	C2	C1 + C2 du 01/06 au 30/09	C2 Collecte en PAV à partir de décembre

Montségur s/ Lauzon	Réauville	Riche- renches	Roussas	Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan
C2 village, C1 extérieur	C2 Collecte en PAV	C2 village, C1 extérieur	C2 Collecte en PAV	C1 + C2 juin/Sept + C3 juillet/Août	C2 + C3 juillet/août	C2 Collecte en PAV	C2

Valaurie	Valréas	Visan
C2 Collecte en PAV	C1, C2 ou C3  C5 centre ville intra- muros	C2 village, C1 extérieur

## Tonnages

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct
2020	485,48	436,38	494,34	482,62	534,34	561,02	581,42	610,90	524,84	513,68
2021	494,70	459,92	529,94	517,24	541,98	561,38	596,84	635,48	494,76	519,58

	Nov	Dec	Total
2020	491,78	511,54	<b>6 228,34</b>
2021	519,68	520,98	<b>6 392,48</b>

Soit, 4 878,04 T collectées en porte à porte / bacs de regroupement et 1 514,44 T collectées en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés) en 2021.

## Traitement

Par arrêté préfectoral 2014358-0008 du 24 décembre 2014, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les ordures ménagères des communes sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) COVED à Roussas.

L'ensemble des ordures ménagères du territoire est enfoui.

## La collecte sélective

### Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par des prestataires. Les emballages divers et les papiers sont collectés par SMN NICOLLIN (MONTPELLIER, 34). Le verre est collecté par VIAL SAS (VERGEZE, 30).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux

## Dotation des communes en conteneurs et colonnes aériennes

Concernant les colonnes aériennes et les conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ils appartiennent à la Communauté de Communes.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan (hors camping)	Grillon (hors camping)	Le Pègue
Emballages : 4 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 4 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 10 colonnes, 2 CE, 1 CSE Papiers : 5 colonnes et 1 CE Verre : 9 colonnes et 2 CE	Emballages : 4 colonnes, 1 CE, 3 CSE Papiers : 6 colonnes, 2 CSE Verre : 6 colonnes, 2 CSE	Emballages : 2 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes

Montbrison sur Lez	Montjoyer (hors abbaye)	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas (hors Domaine Bour)
Emballages : 1 colonne Papiers : 1 colonne Verre : 3 colonnes	Emballages : 3 CSE, 2 colonnes Papiers : 1 CSE, 1 colonne Verre : 1 CSE, 1 colonne	Emballages : 5 colonnes Papiers : 6 colonnes Verre : 5 colonnes	Emballages : 1 colonne, 1 CSE Papiers : 1 colonne, 1 CSE Verre : 1 colonne, 1 CSE	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 2 colonnes, 2 CSE

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie (hors Eyguabelle)	Valréas (hors privés)	Visan (hors camping)
Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 1 colonne	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 7 colonnes Papiers : 4 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 3 colonnes, 1 CSE	Emballages : 29 colonnes, 7 CSE, 2 CE Papiers : 14 colonnes, 4 CSE, 1 CE Verre : 20 colonnes, 4 CSE, 1 CE	Emballages : 9 colonnes Papiers : 4 colonnes Verre : 6 colonnes



Soit un total de 236 colonnes aériennes, 40 conteneurs semi-enterrés et 10 conteneurs enterrés ; 286 équipements en faveur du tri sélectif.

### Fréquences de collecte

Concernant la collecte en point d'apport volontaire, les fréquences varient en fonction des flux et en fonction des remplissages des colonnes aériennes et des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les collectes s'adaptent également à la saisonnalité.

## Tonnages

> Emballages divers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2020	28,8	27	30,3	31	34,8	40,1	39,2	45,4	33,7	33,2	35,6	36,3	415,4
2021	32,22	29,74	35,12	35,78	43,76	36,48	43,82	50,9	38,58	32,32	37,52	35,54	451,78

> Papiers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2020	32,8	28,3	19,7	33,8	23,8	25,9	33,8	26,2	27,8	34	28,3	24,8	339,1
2021	30,02	18,06	24,22	33,22	23,92	41,98	22,98	32,36	38,42	28,28	21,72	34,24	349,42

> Verre :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2020	60,6	63,5	67,1	73,9	74,4	58	102,8	115,8	89	67,1	58,7	77,2	908,1
2021	58,76	53,58	92,12	65,5	76,06	91,56	115,12	127,2	81,28	63,52	115,66	74,34	1014,7

## Traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence.

Le flux des emballages divers a été traité au centre de tri PAPREC à Nîmes (30) jusqu'en novembre 2021, et ensuite au centre de tri METRIPOLIS à Portes Lès Valence (26). Le flux des papiers est traité au centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26).

Le verre est traité au centre de réception IPAQ à Lavilledieu (07).

Les déchets recyclables apportés par les prestataires pour le compte de la Communauté de Communes sont réceptionnés au sein des centres de tri où les déchets sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les déchets seront transformés et valorisés en vue d'une réutilisation.

La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

Les refus de tri, qui sont des déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri, sont quant à eux envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri.

Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballage.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transportés vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium ainsi fondu est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

*(source : SYPP)*

---

## Les autres collectes de déchets

---

### Collecte des cartons

Les cartons des professionnels sont collectés sur la commune de Valréas une fois par semaine par le prestataire SMN NICOLLIN. 74,08 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels.

21 colonnes de 5 m<sup>3</sup> ont été positionnées, à la fin du premier trimestre 2019, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon (2 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (2 colonnes), Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan. Auparavant, les communes citées ci-avant (sauf Grillon) étaient dotées de bennes, type benne pélican, installées à partir de mai 2015.

En 2019, les 21 colonnes cartons ont été achetées par la Communauté de Communes auprès de SULO, elles ont remplacé les bennes initialement louées auprès de SMN NICOLLIN depuis 2015.

Suite à l'acquisition de 8 nouvelles colonnes en 2021, 29 colonnes sont actuellement positionnées sur notre territoire, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan (2 colonnes), Colonzelle (2 colonnes), Grignan (2 colonnes), Grillon (2 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (2 colonnes), Réauville, Richerenches (3 colonnes), Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan (2 colonnes), Valaurie (2 colonnes) et Visan (2 colonnes).

Ces équipements ont permis de collecter 119,56 tonnes de cartons sur l'année 2021 (102,90 tonnes en 2020) ; il s'agit de cartons de particuliers et de professionnels.

### Collecte des encombrants (hors déchèteries)

Les encombrants des particuliers sont collectés en porte à porte sur les communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan sur la base d'une inscription téléphonique auprès du prestataire SMN NICOLLIN. Un numéro vert a été mis en place à cet effet. Cette collecte est organisée le premier lundi de chaque mois. Les déchets sont déposés en bordure de voie publique.

33,14 tonnes d'encombrants ont été collectées auprès des particuliers (31,07 tonnes en 2020).

### Collecte des textiles

Des colonnes de collecte spécifiques sont mises en place sur le territoire, elles permettent de collecter les textiles, le linge de maison et les chaussures. La mise à disposition de colonnes et la collecte sont gratuites pour la Communauté de Communes.

Un seul prestataire est désormais présent sur notre territoire : LE RELAIS (32 colonnes), l'organisme ECO TEXTILE ayant décidé d'arrêter les collectes en 2020.

LE RELAIS a collecté 50,73 tonnes (43,598 tonnes en 2020).

La crise sanitaire a eu de fortes conséquences sur la collecte textile qui a été stoppée plusieurs mois suite notamment à l'arrêt de fonctionnement des exutoires.

Il s'agit encore en 2021 d'une collecte très problématique. Les fréquences ne sont pas adaptées et ce flux subit un vandalisme permanent. Les textiles sont souvent extraits des colonnes, laissés au sol, laissant penser à une saturation des colonnes alors que ce n'est pas nécessairement le cas.

### Collecte de l'amiante

Aucune collecte d'amiante n'a été effectuée au cours de l'année 2021 sur notre territoire.

Le Syndicat des Portes de Provence, suite à un avis de l'inspection du travail, a été dans l'obligation de suspendre les collectes d'amiante pour les particuliers du territoire. Une étude est en cours pour définir les possibilités techniques et financières d'une reprise éventuelle de cette collecte spécifique.

---

## Les déchèteries

---

### Mode de gestion des structures

La Communauté de Communes dispose de trois déchèteries sur son territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les hauts de quai (gardiennage) des déchèteries sont gérés par des agents de la Communauté de Communes, les bas de quai sont gérés par le Syndicat des Portes de Provence.

### Accès des particuliers et des professionnels

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces usagers doivent résider (particuliers) ou avoir leur siège social (professionnels) exclusivement sur les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Afin d'équilibrer les fréquentations des déchèteries, des zonages géographiques ont été mis en place :

- Les particuliers des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALREAS.

- Les particuliers des communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montségur sur Lauzon, Salles sous Bois et Taulignan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à GRIGNAN.

- Les particuliers de toutes les communes de la Communauté de Communes à savoir Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALAURIE.

- L'accès des véhicules communaux respectent les mêmes règles d'accès citées ci-dessus pour les particuliers.

Les artisans, commerçants, entreprises qui ont leur siège social sur une des communes de la Communauté de Communes peuvent accéder aux trois déchèteries sans distinction.

Les professionnels ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan peuvent également avoir accès aux structures, même si leur siège social est situé sur une commune différente (et même s'ils ne sont pas soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les professionnels présentent un justificatif délivré par le client ou la mairie où se déroule le chantier.

Le passage des professionnels est facturé 15 euros pour chacun des sites (hors dépôt de carton et de ferraille pour lesquels les apports sont gratuits).

### Amplitude horaire des déchèteries

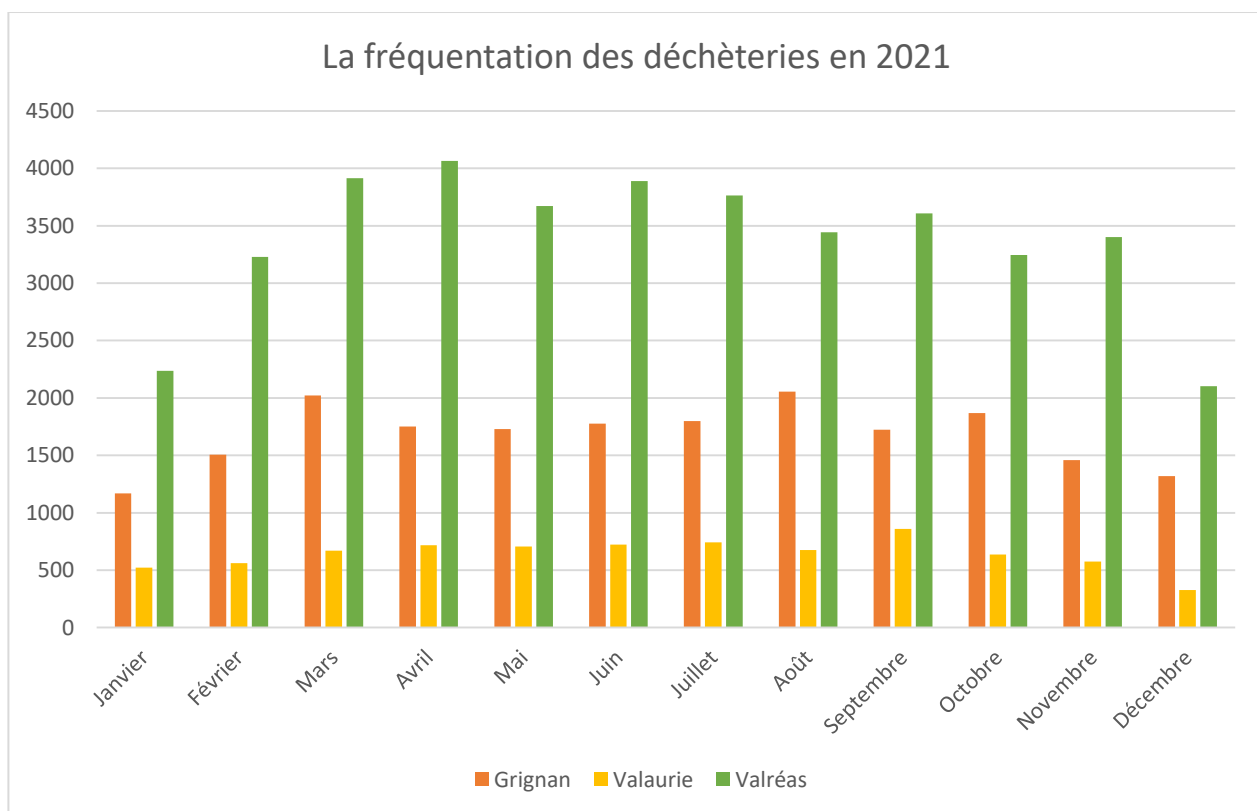
	GRIGNAN		VALAURIE		VALREAS	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
<b>Mardi</b>	8h30-12h	14h-18h			8h30-12h	14h-18h
<b>Mercredi</b>	8h30-12h			14h-18h	8h30-12h	14h-18h
<b>Jeudi</b>	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h			14h-18h
<b>Vendredi</b>	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
<b>Samedi</b>	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Amplitude horaire hebdomadaire	33 heures		30 heures		41,5 heures	

Depuis cette année, il a été décidé de mettre en place des horaires d'été (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août) : les 3 sites sont ouverts du lundi au samedi de 07h30 à 13h15 en continu (sauf les jours fériés). Durant cette période, les 3 déchèteries sont fermées les après-midi.

## Fréquentation

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	
2020	Grignan	1516	1605	921	0	0	1012	1986	1890	1851	1738	1355	1306	15 180
2021		1169	1507	2021	1750	1730	1777	1799	2054	1722	1869	1458	1320	20 176
2020	Valaurie	617	589	389	0	1127	773	1050	960	846	889	650	516	8 406
2021		523	561	670	718	705	722	743	674	859	636	576	326	7 713
2020	Valréas	2704	3579	1974	0	2228	2596	4220	3758	3766	3948	3368	2443	34 584
2021		2237	3227	3914	4065	3671	3888	3764	3443	3608	3245	3401	2101	40 564

Ces chiffres prennent en compte les fréquentations des artisans, mairies et particuliers.  
(Attention fermeture des sites et organisation particulière des sites pendant la crise sanitaire COVID-19)





## Tonnages

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
<b>Cartons</b> (tonnes)	48,56 (34,48 en 2020)	51,24 (48,36 en 2020)	166,46 (147,00 en 2020)	Fabrication de nouveaux cartons.
<b>Encombrants</b> (tonnes)	330,62 (261,68 en 2020)	228,90 (236,88 en 2020)	1 194,57 (1 001,56 en 2020)	Enfouissement en ISDND COVERED Roussas.
<b>DMS (tonnes)</b> (dont EcoDDS)	30,016 (17,951 en 2020)	13,924 (14,44 en 2020)	58,638 (49,619 en 2020)	Valorisation énergétique, élimination ou recyclage.
<b>DEEE (tonnes)</b>	69,359 (54,197 en 2020)	32,818 (37,812 en 2020)	190,857 (169,218 en 2020)	Rénovation, recyclage ou valorisation énergétique.
<b>Ferraille</b> (tonnes)	85,10 (79,10 en 2020)	52,44 (62,42 en 2020)	252,46 (208,78 en 2020)	Fondue en aciérie pour former des lingots réutilisables pour la fabrication d'objets en fer.
<b>Gravats</b> (tonnes)	835,16 (423,47 en 2020)	362,04 (309,62 en 2020)	1 615,84 (1 265,84 en 2020)	Recyclage en remblais routiers servant à la composition des chaussées.
<b>Huiles minérales</b> (tonnes)	3,51 (1,53 en 2020)	1,35 (3,06 en 2020)	8,73 (6,654 en 2020)	Valorisation énergétique ou raffinées pour obtenir une nouvelle huile.
<b>Huiles végétales</b> (tonnes)	1,04 (0,903 en 2020)	1,721 (1,239 en 2020)	1,705 (2,095 en 2020)	Valorisation en biocarburants ou biocombustibles.

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
<b>Végétaux</b> (tonnes)	590,88 (380,44 en 2020)	275,46 (277,32 en 2020)	1 333,90 (1 228,50 en 2020)	Compostage
<b>Pneus</b> (tonnes)	Déchets non collectés sur la déchèterie	2,90 (14,86 en 2020)	10,646 (8,478 en 2020)	Fabrication de nouveaux produits (aires de jeux, piste d'athlétisme)
<b>Bois</b> (tonnes)	182,70 (124,60 en 2020)	100,54 (114,90 en 2020)	525,26 (423,03 en 2020)	Fabrication de panneaux de bois aggloméré
<b>Néons, lampes</b> (tonnes)	0,205 (0,212 en 2020)	0,112 (0,213 en 2020)	0,532 (0,347 en 2020)	Valorisation matière
<b>Piles et accumulateurs</b> (tonnes)	0,422 (0,265 en 2020)	0,234 (0,238 en 2020)	0,847 (0,588 en 2020)	Valorisation matière
<b>Eco-Mobilier</b> (tonnes) Mise en place octobre 2017	123,42 (92,22 en 2020)	75,68 (86,22 en 2020)	307,24 (271,92 en 2020)	Tri par matière et valorisation
<b>Polystyrène</b> (m <sup>3</sup> )	597,00 (236,00 en 2020)	204,00 (164,00 en 2020)	865,50 (583,00 en 2020)	Broyé et compacté, il est recyclé à 100%, réutilisation matière
<b>TOTAL</b> (tonnes) (hors huiles et polystyrène)	<b>2 296,44</b> (1 468,62 en 2020)	<b>1 196,29</b> (1 203,28 en 2020)	<b>5 657,25</b> (4 774,88 en 2020)	
<b>Evolution</b> <b>2019/2020</b>	<b>+56,37%</b>	<b>- 0,58%</b>	<b>+18,48%</b>	

DMS (déchets ménagers spéciaux) : liquides corrosifs (acides...), liquides à incinérer (solvants...), solides organiques (peinture, encre, colle, vernis...), produits peu réactifs, produits très réactifs, aérosols, produits à base de mercure, emballages souillés, radiographies...

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits appareils en mélange (micro-onde, grille-pain...), hors froid (four, gazinière...), froid (frigorifère, congélateur...), écrans (télévision, ordinateur...)

### Crise sanitaire – COVID 19

Lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 survenue en mars 2020, l'impact sur les déchèteries a été brutal. Les trois sites des déchèteries de la CCEPPG ont été fermés le 17 mars 2020 à 18h.

Les sites ont été fermés car la plupart des exutoires ont été fermés et les conditions d'évacuation des déchets n'étaient plus maintenues. Par ailleurs, les usagers ne respectaient pas les gestes barrières ; nos agents et les usagers eux-mêmes étaient considérés comme mis en danger.

Le site de la déchèterie de VALREAS a été ouvert en premier uniquement pour les professionnels et les services techniques municipaux et sur RDV préalable à partir du 20 avril. Tous les déchets n'étaient pas acceptés les exutoires n'étant pas tous en ordre de marche.

Le 27 avril le site de VALREAS a été ouvert également aux particuliers uniquement sur RDV. Les DMS, DEEE, le tout-venant et les mobiliers étaient toujours refusés en dépôt.

A compter du 15 Mai, la déchèterie de VALAURIE a été ouverte pour les particuliers et les professionnels uniquement sur RDV. A compter de cette date tous les déchets ont été acceptés sur les deux sites.

Le 15 Juin, la déchèterie de GRIGNAN a été ouverte, deux matinées en moins que les horaires habituels. Restée fermée plus longtemps, au vu de sa configuration (entrée / sortie commune, espace limité de file d'attente...), ce site restait le plus complexe à organiser dans le respect des contraintes sanitaires.

Au 1<sup>er</sup> juillet tous les sites ont été ouverts aux horaires habituels, la prise de RDV a été arrêtée dès le 15 juin.

Pour le reste de l'année 2020, un protocole sanitaire a continué à être appliqué (nombre de véhicules limités sur le site, respect de la distanciation sociale, port du masque...).

Il est à noter que lors de la période de fermeture des déchèteries, les agents habituellement en poste sur les sites ont assuré des missions de nettoyage sur les points d'apport volontaire de déchets sur l'ensemble du territoire.

En 2021, les sites de déchèteries n'ont pas été fermés mais les horaires ont été adaptés aux différentes périodes de couvre-feu.

La déchèterie située à Valaurie a été fermée du 20 au 31 décembre pour raison de COVID-19 au sein de l'équipe des agents de déchèterie (1 agent).

## Le quai de transfert

---

### Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Valréas a été géré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018 par le SYPP. Un marché d'exploitation du quai de transfert et de transport des déchets transférés avait été confié à COVED (Roussas).

Suite à la consultation concernant le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes, Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) ; après analyse des offres il a été décidé de ne pas retenir l'offre en variante avec l'exploitation du quai de transfert. Le quai de transfert a donc cessé d'être exploité au 31 décembre 2018.

Il a été restitué à la commune de Valréas, propriétaire des lieux.

---

## Communication

---

### Actions de communication

La Communauté de Communes a réalisé diverses actions :

- **Distribution des cahiers de texte** à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire, soit 1 158 élèves.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri et la préservation des ressources naturelles de la planète. Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année. (Opération réalisée avec la société GRAPHOT à Saint Paul Trois Châteaux)

- **Réalisation d'un spectacle scolaire** : En raison des contraintes sanitaires, aucun spectacle scolaire n'a pu être organisé.

- **Opérations de distribution du compost** réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 27 mars et le samedi 25 septembre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables). 235 véhicules ont été accueillis, les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène.

## Données financières

DEPENSES	
<b>Fonctionnement :</b>	<b>3 726 313 €</b>
Collecte des ordures ménagères, des recyclables secs hors verre, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs	1 298 849 €
Collecte du verre, lavage des conteneurs	48 077 €
Conteneurisation des ordures ménagères en bacs	47 924 €
SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets)	1 862 217 €
Frais de personnel	301 683 €
Formation (manipulation extincteurs, SST, référents de site de compostage)	1 344 €
Eau, électricité, téléphone	6 511 €
Fournitures, petits équipements, frais administratifs, assurance, EPI, carburant	6 035 €
Entretien/ maintenance bâtiments, équipements, véhicules	11 170 €
Communication (cahiers de texte, publications, spectacles écoles)	7 106 €
Subvention Coup de Pouce Ressourcerie	15 000 €
Admissions en non-valeur	724 €
Charges financières, intérêts, charges exceptionnelles, REOM	5 113 €
Amortissement	114 561 €
<b>Investissement :</b>	<b>329 966 €</b>
Emprunt capital (déchèterie Valaurie)	31 894 €
Création des points d'apport volontaire	283 597 €
Travaux divers (déchèteries)	3 568 €
Acquisition ordinateur	870 €
Acquisition composteurs collectifs	3 160 €
Amortissement	6 877 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 056 279 €</b>

Rappel dépenses 2020 : 3 471 840 €

RECETTES	
<b>Fonctionnement :</b>	<b>3 735 826 €</b>
Retour filières (reprise des matériaux)	414 666 €
Facturation accès déchèteries artisans / commerçants	19 635 €
TEOM	3 262 159 €
Autres produits exceptionnels	828 €
Amortissement	6 877 €
Redevance spéciale	16 661 €
Contribution solidarité COVID	15 000 €
<b>Investissement :</b>	<b>437 355 €</b>
Subventions	242 591 €
Fond de concours	12 486 €
FCTVA	67 717 €
Amortissement	114 561 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 173 180 €</b>

Rappel recettes 2020 : 3 612 803 €



## La redevance spéciale

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de Communes a instauré la redevance spéciale.

Lors du passage de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire sur la commune de Grignan en février, certains professionnels ont sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'une collecte en bacs dédiée à leurs établissements.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères résiduelles.

La redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et privés, administrations bénéficiant d'un service de collecte et traitements des déchets assimilables aux ordures ménagères au-delà du service que la Communauté de Communes propose dans le cadre de la TEOM.

Sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements utilisant les points d'apport volontaire de leur commune ou assurant eux même l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Les établissements publics et privés, administrations soumis à cette redevance sont ceux ayant signé la convention établie dans le cadre de la redevance spéciale et bénéficiant d'une collecte des ordures ménagères en bacs alors que le reste du territoire de la commune est collecté en points d'apport volontaire.

Le service rendu est apprécié sur la base :

- du nombre de bacs mis à disposition par la Communauté de Communes
- de la fréquence de collecte hebdomadaire
- de la période concernée (semaines d'activités).

En 2021, le montant de la redevance spéciale est calculé en appliquant la formule suivante :

$RS = \text{Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement} \times \text{Fréquence de collecte hebdomadaire} \times \text{Coût bac hebdomadaire} \times \text{Nombre de semaines d'activités}$

Le coût du bac hebdomadaire est de 21,75 € TTC.

7 établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2021.